

Un nouveau programme régional de 28 millions € pour renforcer la sécurité portuaire et la navigation

Ebène (Maurice), le 2 mai 2019 – En visite à Maurice, le Commissaire européen à la Coopération internationale et au Développement, M. Neven Mimica, a signé le 2 mai 2019 avec le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), M. Hamada Madi, la Convention de financement d'un nouveau programme pour la « Sécurité portuaire et la sûreté en mer ». Ce programme régional pour l'Afrique orientale et australe et l'océan Indien (AfOA-OI) d'un montant de 28 millions € du 11^{ème} Fonds européen de développement sera mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien sur cinq ans.

« Le programme régional de sécurité portuaire et de sûreté en mer est un soutien additionnel à la dynamique globale de promotion de l'économie bleue qui constitue pour nos Etats de l'AfOA-OI une nouvelle frontière de leur développement », a soutenu M. Hamada Madi. En ce sens, « la sécurité maritime est un prérequis indispensable [...] et l'appui de l'Union européenne permet aux Etats de la région de renforcer les capacités nationales et régionales pour la sécurisation des espaces océaniques ce qui profitera au commerce, à la croissance et au progrès social. »

Pour M. Neven Mimica, « ce programme de 28 millions €, qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique plus large de l'Union européenne en faveur de la sécurité et de la gouvernance maritimes, permettra de répondre aux menaces maritimes » en complément des actions existantes, notamment celles engagées par le programme MASE financé par l'Union européenne et mis en œuvre par les organisations régionales de l'AfOA-OI dont la COI. « C'est une priorité », a estimé le Commissaire européen, qui a détaillé les principaux axes d'intervention du nouveau programme régional, à savoir : « le partage d'informations sur le fret maritime et les passagers, l'appui aux services répressifs et aux douanes pour combattre le crime organisé et le risque terroriste, le renforcement des opérations de contrôle, de surveillance et de saisie des cargaisons ou encore la coopération entre les acteurs régionaux ».

Le programme de « Sécurité portuaire et de sûreté en mer » bénéficiera de l'appui technique de l'Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et d'Interpol.

En amont de l'officialisation du programme régional, le Secrétaire général de la COI et le Commissaire européen ont eu une session de travail qui a témoigné de l'ampleur du partenariat COI-UE et qui a permis de discuter des questions de paix et stabilité régionales, de l'avenir du partenariat ACP-UE à l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2020 et de l'évolution institutionnelle de la COI.

CONTACTS PRESSE

Unité communication de la COI



(+230) 402 61 00



communication@coi-ioc.com



[@commissionoi](https://www.facebook.com/commissionoi)



[@commission_coi](https://twitter.com/commission_coi)

